

## Pièces à fournir

pour une modification ou un duplicata de carte de séjour

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français

original + 1 photocopie (format A4)

## **RECTIFICATION D'ETAT CIVIL:**

- Titre de séjour ;
- Acte de naissance si vous êtes né en France ;
- 3 photographies d'identité récentes, format 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue ;
- Justificatif de domicile à Paris : Facture de gaz ou d'électricité (original + 1 photocopie) ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois ; si vous êtes hébergé produire en plus : attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour ; si vous êtes hébergé à l'hôtel ou en foyer : attestation du responsable et facture du dernier mois ; si vous occupez une loge de gardien : attestation récente du syndic ;
- Justificatifs du changement de situation :

Votre passeport rectifié, en cours de validité ou votre nouveau passeport + une attestation de concordance ou attestation d'identité de personne avec timbre sec, établie par votre consulat ;

Si vous êtes réfugié ou apatride : certificat, délivré par l'OFPRA ou décision d'admission au statut.

#### CHANGEMENT DE SITUATION DE FAMILLE:

- Titre de séjour ;
- **Passeport** + acte de naissance si vous êtes né en France. Si vous êtes réfugié ou apatride : certificat, délivré par l'OFPRA ou décision d'admission au statut ;
- 3 photographies d'identité récentes, format 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue ;
- Justificatif de domicile à Paris: Facture de gaz ou d'électricité (original + 1 photocopie) ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois; si vous êtes hébergé produire en plus: attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour; si vous êtes hébergé à l'hôtel ou en foyer: attestation du responsable et facture du dernier mois; si vous occupez une loge de gardien: attestation récente du syndic;
- Justificatifs du changement de situation : livret de famille ou acte de mariage ou acte de divorce ou acte de décès du conjoint, traduit en français par un traducteur assermenté.

## **CHANGEMENT DE NATIONALITE:**

- Titre de séjour ;
- Passeport en cours de validité ou certificat, délivré par l'OFPRA ou décision d'admission au statut ;
- 3 photographies d'identité récentes, format 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue ;
- Justificatif de domicile à Paris : Facture de gaz ou d'électricité (original + 1 photocopie) ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois ; si vous êtes hébergé produire en plus : attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour ; si vous êtes hébergé à l'hôtel ou en foyer : attestation du responsable et facture du dernier mois ; si vous occupez une loge de gardien : attestation récente du syndic.

## PRESENCE PERSONNELLE OBLIGATOIRE

Prévoir le paiement éventuel d'un timbre fiscal pour le paiement de la taxe due sur les titres de séjour dont le montant peut varier selon le cas jusqu'à 241€ et /ou d'unemajoration ou d'une taxe dont le montant peut varier selon le cas de 9€ à 25€ pour duplicata ou défaut de présentation d titre arrivant à échéance, d'un droit de visa de régularisation de 180€ pour demande de renouvellement présentée aprèsl'expiration du titre et d'un timbre fiscal de 19€ pour l'édition des nouveaux titres de séjour sécurisés.

## NE PAS JOINDRE DE TIMBRE FISCAL A VOTRE DEMANDE

Il pourra si nécessaire être acheté sur le lieu de délivrance du titre, dans la limite de 300€ si paiement en espèces Au-delà de 300€ les usagers doivent utiliser un autre moyen de paiement : chèque, carte bancaire, ...

**R7** MODIF/DUPLIC TS 12 2014 1/2

# Pièces à fournir (suite)

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français

original + 1 photocopie (format A4)

## CHANGEMENT D'ADRESSE avec changement de département :

- Titre de séjour ;
- **Passeport** + acte de naissance si vous êtes né en France. Si vous êtes réfugié ou apatride : certificat, délivré par l'OFPRA ou décision d'admission au statut ;
- 3 photographies d'identité récentes, format 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue ;
- Facture de gaz ou d'électricité

ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois ; si vous êtes hébergé produire en plus : attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour ; si vous êtes hébergé à l'hôtel ou en foyer : attestation du responsable et facture du dernier mois ; si vous occupez une loge de gardien : attestation récente du syndic.

## DEMANDE DE DUPLICATA D'UN TITRE DE SEJOUR PERDU OU VOLE :

- **Déclaration de perte ou de vol** du titre de séjour ; si possible, photocopie du titre perdu ou volé ;
- Passeport en cours de validité ou certificat de réfugié ou d'apatride ou décision d'admission au statut ;
- 3 photographies d'identité récentes, format 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue ;
- Justificatif de domicile à Paris : Facture de gaz ou d'électricité (original + 1 photocopie) ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois ; si vous êtes hébergé produire en plus : attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour ; si vous êtes hébergé à l'hôtel ou en foyer : attestation du responsable et facture du dernier mois ; si vous occupez une loge de gardien : attestation récente du syndic.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Internet : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

**R7** MODIF/DUPLIC TS 12 2014 2/2